



Octobre 2022 - N°1



## ÉCHANGES DE PRATIQUES

Des rendez-vous d'échanges de pratiques autour des circuits courts et de l'agritourisme vous seront proposés prochainement, n'hésitez pas à vous y inscrire !

- Journée d'échanges sur la transformation des légumes : Lundi 24 octobre à Pixérécourt (54) : visite d'atelier, témoignages et infos pratiques. Cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- Webinaire « Utiliser l'outil de réservation ELLOHA pour mes séjours et activités à la ferme » : jeudi 10 novembre à 9h30. Cliquez [ici](#) pour accéder au formulaire d'inscription en ligne.
- Journée d'échanges « Nouvelles tendances dans les séjours à la ferme » : janvier 2023.
- Webinaire « Réduire ses déchets dans la vente en circuits courts » : janvier/février 2023.



## BIENVENUE À LA FERME

### Vie du réseau

Trois nouvelles exploitations viennent de rejoindre le réseau !



→ EARL DES PERCE-NEIGE à Brillon en Barrois : ferme découverte et vente directe de produits (viande bovine et ovine, volailles fermières et œufs) : [découvrir la ferme](#)



→ AU BON POTAGER à Lacroix sur Meuse : vente directe de fruits et légumes : [découvrir la ferme](#)



→ L'HERBERIE DE LA SAULX à Mognéville (plantes aromatiques) : [découvrir la ferme](#)

Et très prochainement l'EARL du SART à Fresnois (volailles fermières).

### Automne à la Ferme

L'opération Automne à la Ferme se déroulera cette année pendant les vacances de la Toussaint ! Pour découvrir le programme complet des animations proposées par 27 fermes du Grand Est, dont 6 en Meuse, rendez-vous [ici](#) !



## 2ème forum national des fermes pédagogiques

Suite au succès rencontré lors de la 1<sup>ère</sup> édition, le réseau national des fermes pédagogiques Bienvenue à la ferme organisera un 2<sup>ème</sup> forum d'échanges à destination des adhérents et des porteurs de projet qui aura lieu les 14, 16 et 18 novembre prochains !

En attendant, les ateliers thématiques de la 1<sup>ère</sup> édition sont consultables en ligne en cliquant [ici](#).

### Nouveauté 2022 : Participez au Noël Fermier !

Bienvenue à la ferme Grand Est lance son opération «Noël Fermier» du 26 novembre au 31 décembre.



Cet évènement saisonnier est une occasion de faire la promotion des produits de la ferme à travers vos marchés de Noël ainsi que la vente de vos produits festifs et bons cadeaux (pour un séjour, un repas, un stage...) mais aussi de proposer au public de vivre une expérience à la ferme (visites, repas à thèmes...). Des visuels vous seront fournis par la suite pour vos post Facebook, et pour offrir de la visibilité à l'évènement.

→ Si vous êtes intéressés, inscrivez-vous en remplissant le [formulaire en ligne](#) (offre réservée aux adhérents)

Réponse attendue pour le 10 octobre dernier délai.

**Vous souhaitez obtenir des informations sur ce réseau et découvrir les services proposés aux adhérents ? Contactez Céline VEYSSIERE au 03 29 76 81 54.**



## RÉGLEMENTATION

### Référent bien-être animal

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, tout éleveur doit désigner un référent « bien-être animal » (BEA) sur son exploitation avec l'obligation, pour les élevages de volailles et de porcs d'avoir suivi une formation obligatoire labellisée BEA.



Pour les porcs et les volailles, ce référent doit être formé en suivant un module à distance de 2 h et une formation labellisée de 7 h.

Les éleveurs détenteurs d'un diplôme du type BAC CGEA, BPREA, BTS PA, BTS ACSE ou CS élevage porcin datant de moins de 7 ans sont exemptés de cette obligation de formation et n'auront qu'à suivre le module de 2h à distance.

Les référents nommés au 01/01/2022 ont jusqu'au 30 juin 2023 pour se former, ceux désignés au 01/01/2023 auront jusqu'au 30 juin 2024. Le parcours BEA sera à renouveler 7 ans après l'obtention de votre diplôme.

Des sessions de formation de 7h labellisées BEA en élevage de volailles seront organisées prochainement en fonction des types d'élevage (pondeuses, chair).

Pour connaître les dates, consulter la rubrique « FORMATIONS » de ce bulletin (voir page 5).

Le module de 2h à distance est désormais accessible en cliquant [ici](#).

Les autres types d'élevages n'ont pas l'obligation de suivre ce parcours de formation BEA mais doivent désigner un référent BEA au sein de l'exploitation.

---

### Analyses microbiologiques à l'abattage

Pour rappel, (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020) tous les abattoirs de dindes et/ou poulets de chair doivent transmettre leurs résultats d'autocontrôles (analyses) aux autorités compétentes. Les autocontrôles concernent le critère Salmonelles sur les carcasses de dindes et poulets de chair et le critère Campylobacter pour les poulets de chair.

- **Pour les abattoirs agréés, les résultats d'autocontrôles sont centralisés dans la base de données DONAVOL. Vous devez donc transmettre vos résultats d'autocontrôles à l'adresse suivante : [contact@donavol.fr](mailto:contact@donavol.fr). La procédure et le modèle de déclaration sont disponibles sur les sites de la CNADEV et la FIA (page DONAVOL).**
- **Pour les EANA, les résultats d'autocontrôles doivent être transmis annuellement à l'administration via un formulaire en ligne (contactez votre DDetsPP pour avoir le lien). Cette disposition ne vous dispense pas d'informer rapidement la DDetsPP lorsque des résultats d'autocontrôles sont défavorables.**


---

### Etiquetage des produits

Selon le décret n° 2021-835 du 29 juin 2021, « tous les producteurs dont les produits sont commercialisés dans des emballages et dont les détenteurs finaux sont les ménages, sont tenus de contribuer ou de pourvoir à l'élimination de l'ensemble de ces déchets d'emballage ». Ainsi, il est nécessaire d'adhérer à un système de tri en se rapprochant de l'agence CITEO ([www.citeo.com](http://www.citeo.com)) afin de régler une cotisation modulable en fonction du volume d'emballage utilisé appelé UVC (Unités de Vente Consommateurs).

Il faut également afficher le logo du Triman sur les étiquettes des produits (affichage obligatoire) et les consignes de tri sur les emballages supérieurs à 40 cm<sup>2</sup> (possibilité de dématérialiser le logo-tri sur les petits emballages).



 Le logo point-vert disparaît.

Des contrôles pourront avoir lieu à partir de mars 2023 (délai imposé pour l'écoulement des anciennes étiquettes).

Le décret publié le 30 juin 2022 relatif à l'étiquetage des denrées comportant des protéines végétales interdit d'utiliser des terminologies propres aux secteurs des denrées animales (viandes et poissons) et d'utiliser par exemple les dénominations « steaks », « nuggets » ou « lardons » pour désigner des denrées contenant uniquement des protéines végétales. Cette réglementation ne s'appliquera qu'aux denrées fabriquées et commercialisées en France (et non à ceux importés...). Il entrera en vigueur au 01/10/2022 mais autorise la vente des produits fabriqués ou vendus avant cette date jusqu'au 31/12/2023.



### Produire, transformer et commercialiser de la viande bovine en circuits courts

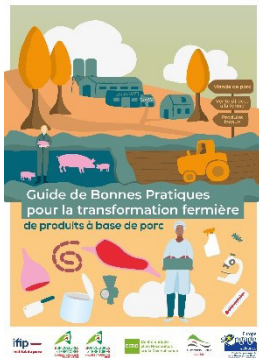
Ce guide à destination des éleveurs en réflexion ou déjà installés a été réalisé à partir des résultats issus de 71 enquêtes menées dans des fermes d'élevage de toute la France (dont 2 en Meuse).

Vous y trouverez des points de repère pour vous guider dans la construction ou le développement de votre activité de vente de viande bovine.

Cliquez sur l'image pour découvrir le guide.



### Guide de bonnes pratiques pour la transformation fermière de produits à base de porc



Cet ouvrage est un recueil de recommandations techniques pour les agriculteurs transformant leurs porcs mais aussi d'autres viandes de boucherie et de volailles afin de les aider à mettre en place leur plan de maîtrise sanitaire. Une mine d'infos adaptées aux productions fermières à découvrir absolument !

Cliquez sur l'image pour découvrir le guide.

Bonne lecture !



## SUBVENTIONS PCAE

L'appel à projet PCAE est clôturé depuis le 31/05/2022 (pour les JA 01/08/2022). Si vous avez des investissements à prévoir et si vous souhaitez déposer une demande de subvention, il faudra attendre le prochain appel à projet qui devrait sortir fin janvier-début février 2023.

Petit rappel : vous ne devez pas avoir engagé les dépenses (la commande) avant d'avoir reçu un accusé de réception de complétude du dossier vous autorisant au démarrage des travaux. Sinon votre dossier sera considéré comme inéligible.

D'autres dispositifs peuvent être mobilisés en dehors de cette période d'appel à projet mais dans des conditions très limitées et pour certains investissements uniquement (points de vente à la ferme, distributeurs automatiques, projets apicoles...).

**Pour toute information contactez :**

**Sylviane CAPPELAERE : 03.29.76.81.31 / Alexandra JOURDAIN : 03.29.76.81.46**



## FORMATIONS

- 13 octobre à Laxou (54) : Biosécurité en élevage de volailles → [Inscription](#)
- 7 et 8 novembre à Bras sur Meuse : Hygiène de base en transformation laitière (et accompagnement à la mise en place du Plan de Maitrise Sanitaire) → [Inscription](#)
- 15 novembre à Bar le Duc : Bien-être animal en élevage de volailles/Volailles de chair en bâtiment [COMPLET]
- 17 novembre à Laxou (54) : Biosécurité en élevage de volailles → [Inscription](#)
- 29 novembre à Bras sur Meuse : Bien-être animal en élevage de volailles/Poules pondeuses [COMPLET]
- 17 janvier 2023 à Bras sur Meuse : Bien-être animal en élevage de volailles/Volailles de chair plein-air
- Du 30 janvier au 2 février 2023 en Meuse et Moselle : Semaine de la transformation laitière [en cours de construction]
- 7 février 2023 à Bar-le-Duc : Bonnes pratiques d'hygiène en apiculture

Contact : Céline VEYSSIERE au 03 29 76 81 54.



## ÉVÈNEMENT

### Retour sur les trophées de l'agriculture

Les agriculteurs en circuits courts et membres du réseau Bienvenue à la Ferme étaient une nouvelle fois récompensés lors de la 4ème édition les Trophées de l'Agriculture ! Félicitations à eux !



#### Vos contacts :

- Sylviane CAPPELAERE : Responsable du marché Stratégie d'entreprise - Point Info Subventions  
03 29 76 81 31 - sylviane.cappelaere@meuse.chambagri.fr
- Céline VEYSSIERE : Conseillère diversification - produits fermiers - agritourisme  
03 29 76 81 54 - celine.veyssiere@meuse.chambagri.fr

Ce bulletin vous est proposé par la Chambre d'agriculture de la Meuse

Si vous ne souhaitez plus le recevoir, merci de nous en faire part au 03 29 83 30 30 ou à l'adresse : [diversification@meuse.chambagri.fr](mailto:diversification@meuse.chambagri.fr)

#### Siège à Bar le Duc

Les Roises - Savonnière devant Bar  
CS10229 - 550005 BAR LE DUC CEDEX

#### Antenne à Bras sur Meuse

ZA du Wameau de Belleville  
La Warpillère - CS 50400 55108 VERDUN CEDEX  
Tél. : 03 29 83 30 30 - [accueil@meuse.chambagri.fr](mailto:accueil@meuse.chambagri.fr)

[www.meuse.chambre-agriculture.fr](http://www.meuse.chambre-agriculture.fr)

